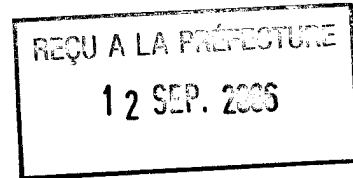


N° CP 39134-06  
Séance du - 8 SEP. 2006



**DECISION DE RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL**

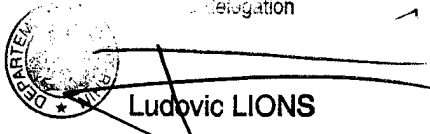
La Commission Permanente du Conseil Général,

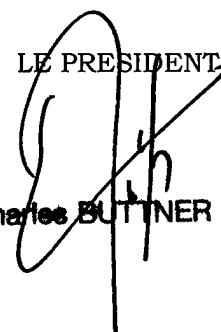
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5è/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de HESINGUE, à signer l'arrêté de reclassement dans le domaine privé départemental de parcelles de terrains qui ne sont plus nécessaires au projet routier pour permettre leur réinscription au Livre Foncier et ainsi leur rétrocession aux anciens propriétaires.

**Acte certifié exécutoire**  
Réception par le Préfet **2 SEP. 2006**  
Publication **15 SEP. 2006**  
Pour le Président du Conseil Général  
délégué  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions